

Mémento

Demande de subventions pour les primes de caisse maladie

Le CMS de Sierre évalue le droit à la subvention à 100% pour les personnes ayant des revenus insuffisants.

Documents à fournir pour tous les membres du ménage :

- Carte d'identité, permis d'établissement/séjour
- Contrat d'assurance maladie (2021)
- Décision de subvention partielle d'assurance maladie (si reçu)
- Locataires: contrat de bail pour les locataires
- Propriétaires: hypothécaires/amortissement
- Dernière taxation fiscale
- Convention de séparation, convention d'entretien, jugement du divorce
- Revenus de tous les membres de la famille (salaire, rente, indemnités journalières, allocations familiales, pensions alimentaires, bourse...)
- Extrait de tous les comptes bancaires et postaux (mouvements des 6 derniers mois)

Contact pour une évaluation du droit : 027 455 51 51

Valable dès 01.01.2021